

MIGRATIONS ET VOYAGES ENTRE LA RÉUNION ET LES SEYCHELLES, 1770-1900

Jehanne-Emmanuelle MONNIER
Doctorante, Université de La Réunion
CRESOI EA12
Membre de la Confrérie des Gens de la Mer

Résumé :

Depuis leur peuplement en 1770, les îles Seychelles ont vu arriver des migrants de La Réunion et quelques Seychellois sont également venus s'installer à La Réunion. Commerce, agriculture, navigation, trafic d'esclaves ou de tortues : les échanges ont été intenses entre La Réunion et les Seychelles et les colons réunionnais ont fortement contribué à écrire l'histoire des Seychelles.

Mots-clés :

La Réunion, Seychelles, océan Indien, migrations, démographie, échanges maritimes, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles.

Abstract:

Since the beginning of the populating into the Seychelles islands in 1770, a lot of migrants have come from La Réunion to the archipelago while some people from the Seychelles have settled in La Réunion. They have been involved in business, agriculture, navigation, slave-trade or turtles illegal trafficking : the level of exchanges has always been high between La Réunion and Seychelles islands. Colonists from La Réunion were very important in the history of the Seychelles.

Key-words:

La Réunion, Seychelles, Indian Ocean, migrations, demography, maritime exchanges, 18-19 centuries.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine maritime des îles du Sud-Ouest de l’océan Indien, la Confrérie des Gens de la Mer a entrepris de rechercher les traces de liens maritimes unissant La Réunion et les Seychelles depuis leur peuplement respectif¹. L’un des aspects méconnus de cette histoire commune concerne les échanges, les voyages et surtout les migrations de population, réalisés exclusivement par bateau jusqu’à très récemment. C’est ce point que nous nous proposons de développer ici, en nous limitant aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Des généalogistes des Seychelles, de La Réunion et de l’île Maurice ont entrepris depuis quelques années de retracer le destin de familles ayant migré d’île en île. Lorsqu’elle sera menée à son terme, cette enquête représentera une mine de renseignements incomparable. Cependant, ce travail reste inachevé et seul le tome I (trois autres restent à paraître) de *Familles des Seychelles et des Mascareignes* est aujourd’hui accessible, pour les lettres A à C. Nous avons donc recherché l’essentiel de nos informations aux archives départementales de La Réunion et aux archives nationales des Seychelles, surtout les registres de mariages mais aussi dans les cotes concernant la navigation, et de manière plus anecdotique aux archives d’Outre-mer à Aix-en-Provence. Nous nous sommes également appuyée sur une bibliographie la plus large possible. Néanmoins, en raison du caractère particulièrement lacunaire tant des archives réunionnaises que seychelloises (les registres des navires entrant au port par exemple) et des pratiques d’état-civil très aléatoires aux Seychelles durant les premières années qui ont suivi leur peuplement², de très nombreuses informations nous échappent encore. Notre enquête ne concerne que les migrants mariés par exemple, nous n’avons pas pu prendre en compte ceux qui sont restés célibataires toute leur vie. Il s’agit d’une première approche du phénomène migratoire entre les Seychelles et La Réunion, jamais étudié en tant que tel auparavant.

I) QUI ET COMMENT ? LES FAMILLES RÉUNIONNAISES AUX SEYCHELLES

Alors que les premiers habitants de l’île Bourbon sont définitivement établis à partir de 1665, les Seychelles restent encore inoccupées pendant un siècle. En 1742 Mahé de la Bourdonnais, Gouverneur des îles de France et de Bourbon, s’intéresse aux Seychelles et y envoie deux navires. Et ce n’est qu’en 1756 qu’un autre Gouverneur des Mascareignes, Magon, prend officiellement possession de ces îles au nom de la France³. Mais il faut encore attendre 1770 pour que les premiers habitants s’y installent⁴. Des pirates fréquentent déjà les Seychelles depuis longtemps, avec des équipages en partie recrutés dans les îles Mascareignes, mais ces installations ne sont pas documentées et, surtout, pas définitives, c’est pourquoi nous les excluons ici. Les tous premiers colons aux Seychelles sont originaires de France métropolitaine mais sont assez vite rejoints par des Créoles des Mascareignes.

L’île de France ayant la prééminence politique aux Mascareignes, et l’essentiel des bâtiments royaux à destination des Seychelles partant du Port-Louis, l’on a tendance à considérer que les colons créoles viennent surtout de l’île de France et non de Bourbon. C’est pourtant l’inverse pendant toute la période française jusqu’en 1810. Ce n’est qu’ensuite que, l’île Maurice et les Seychelles se retrouvant ensemble sous souveraineté britannique, les liens migratoires entre les Seychelles et l’île Maurice se renforcent, dans les deux sens, au détriment de La Réunion. Malgré tout, des

¹ Ce travail de plusieurs mois devrait donner lieu à une publication générale ultérieurement.

² Il n’y a pas trace d’état-civil avant 1794.

³ Mc ATEER, *The History of Seychelles from discovery to independance*, 2000.

⁴ FILLIOT, *Histoire des Seychelles*, 1982, pp. 47, 52, 56.

Réunionnais continuent à se fixer aux Seychelles pendant tout le XIX^{ème} siècle.

En 1790, sur 17 « pères de famille » seychellois, 4 sont originaires de Bourbon et un seul de l'île de France⁵. Sur les 35 principaux colons arrivés de la fondation de la colonie à 1808, 13 viennent de Bourbon, 7 de l'île de France et le reste de Métropole⁶. Encore ce décompte est-il notoirement incomplet et les Bourbonnais installés aux Seychelles sont loin d'être tous des colons puissants. Ces deux listes excluent par exemple la famille Ramalinga, des Indiens libres originaires de Bourbon. Bien qu'il soit né libre, qu'il montre une relative aisance matérielle et se trouve même propriétaire d'une grande quantité de terres dans l'Ouest de Mahé au cours des années 1780, les autres colons répugnent à considérer Jacques Ramalinga comme l'un des leurs. Le cahier de doléances des Seychelles demande d'ailleurs son expropriation et l'interdiction pour tous les hommes de couleur libres de posséder des terres⁷.

D'autres Libres de couleur moins favorisés et des esclaves arrivent également en provenance de l'île Bourbon, nous le verrons. Il faut dire que dès le début du peuplement des Seychelles, l'île Bourbon fait figure de terre naturelle d'émigration vers le nouvel archipel français. Ainsi, dans une lettre rédigée sans doute vers 1772, un certain Frichot annonce qu'il veut fonder un établissement concurrent de celui de Brayé du Barré (le premier grand colon des Seychelles) installé à l'île Sainte-Anne avec une petite trentaine de métropolitains. L'idée de Frichot est d'établir des familles pauvres de Bourbon sur Mahé⁸. Vers 1777, un Créole de l'île de France et un autre de Bourbon, Jacques Richer, installés aux Seychelles avec leur famille, écrivent au Ministre de la Marine pour faire progresser la colonisation de leur archipel⁹. Le 11 décembre 1777, De Ternay, qui administre la colonie, écrit lui aussi au Ministre de la Marine pour lui demander de favoriser tous les Bourbonnais désirant s'établir aux Seychelles¹⁰. Cent ans plus tard encore, il existe à La Réunion un « crédit pour faciliter l'émigration créole », géré par le Gouverneur, qui peut servir à payer les passages de pauvres gens vers les Seychelles notamment¹¹.

Le vœu formulé par De Ternay en 1777 semble exaucé puisque les colons bourbonnais arrivent en plus grand nombre dans les années et décennies suivantes, souvent en famille, avec enfants et domestiques. En effet, en 1807, l'administrateur Leroy note que trois navires, l'*Amazone* et l'*Adèle* en août, puis de nouveau l'*Amazone* en décembre, ont débarqué des colons de l'île Bourbon, devenue entre temps île Bonaparte, et qu'il en attend même d'autres pour bientôt¹². Le troisième voyage est constitué essentiellement de Noirs libres et l'on distribue des concessions à tous les nouveaux arrivants. Cependant, cet afflux de Réunionnais commence à inquiéter Leroy qui s'exclame : « S'il en arrivait d'autres en aussi grande quantité, nous ne saurons bientôt plus où les placer.¹³ » Toutefois, le même écrit encore que, les déportés ne profitant pas des concessions qui leur sont attribuées, il faut les réserver aux immigrants de l'île de France et de Bourbon¹⁴.

⁵ SCARR, *Seychelles since 1770*, 2000, p. 15.

⁶ Musée national d'Histoire des Seychelles.

⁷ SCARR, *Seychelles since 1770*, 2000, p. 15.

⁸ FAUVEL, *Unpublished documents on the history of the Seychelles islands anterior to 1810*, 1909-1980, pp. 124-125.

⁹ FAUVEL, *op. cit.*, p. 140.

¹⁰ FAUVEL, *op. cit.*, p. 142.

¹¹ ADR 4M129, lettre du Gouverneur à Henriette Calteau, le 18 août 1877.

¹² ANS A/26.15, A/26.17.

¹³ ANS A/26.17.

¹⁴ ANS A/26.19.

En effet, en plus des familles venues s'installer volontairement, le gouvernement a organisé aux Seychelles plusieurs vagues de déportation de condamnés qui contribuent à étoffer la base des colons. A part les déportés politiques arrivés de Métropole en 1801 suite à l'attentat de la rue Saint-Nicaise, des révoltés bourbonnais sont débarqués en 1798 à Mahé et constituent un apport majeur et bien connu de population réunionnaise aux Seychelles, même si quelques-uns furent peu après leur arrivée. En juin 1798, le capitaine Cadet Loizeau, seychellois commandant la *Laurette*, débarque inopinément 19 rebelles et 2 esclaves en provenance du Sud de Bourbon, le mauvais temps et l'insistance des exilés l'empêchant de naviguer jusqu'en Inde, lieu initialement prévu pour la déportation. Ils sont rapidement envoyés peupler l'île de La Digue, alors inoccupée de façon permanente¹⁵. Ces nouveaux venus sont suivis par quelques autres déportés de l'île Bonaparte en 1799 puis en 1807¹⁶. Certains font venir leur famille et s'établissent durablement à La Digue, d'autres épousent des Créoles seychelloises, parfois d'origine réunionnaise. Ainsi, Maximilien Morel fait venir sa femme, ses cinq enfants et ses quatre esclaves à La Digue tandis que Pierre Gontier est rejoint par sa famille à Beau-Vallon, sur l'île de Mahé¹⁷.

Une caractéristique des migrants réunionnais aux Seychelles est remarquable : le relatif équilibre des sexes. On constate en effet que ces immigrants sont des deux sexes et de tous âges, ce qui favorise grandement l'édification de lignées. Si les autorités ont pu s'inquiéter de l'excédent de population masculine avec l'arrivée de plusieurs groupes de déportés politiques autour de 1800, les navires signalés en 1807 par Leroy en provenance de l'île Bonaparte transportent au contraire une majorité de femmes, presque toutes veuves ou demoiselles, mais aussi beaucoup d'enfants, le reste étant constitué de familles complètes¹⁸. Dans les premières années de colonisation, ce cas de figure de familles entières, ou du moins de mères émigrant avec leurs enfants, ne semble pas rare. Citons par exemple Louison Nantié, arrivée aux Seychelles peu après 1800 avec ses trois enfants nés à La Réunion de père inconnu¹⁹. Pierre-Charles Beaudouin, né en 1757 à Saint-Pierre s'installe très tôt aux Seychelles en compagnie de sa mère, son épouse, ses enfants et son gendre²⁰. Jean-Dominique Carret, établi à Bourbon en 1794, où il se marie, passe aux Seychelles en 1802 avec sa femme et ses deux enfants, le troisième naissant à Mahé l'année suivante. Jean Antoine Choppy arrive à Mahé en 1799 accompagné de sa seconde épouse et de ses six premiers enfants tandis qu'un petit cousin, Henry Auguste Choppy, les rejoindra aux Seychelles plus tard²¹.

Il est très fréquent qu'un Réunionnais venu seul soit rejoint par des membres de sa famille. C'est ainsi que François Blaise Savy s'installe dès avant 1785 à l'île Silhouette avec son fils, tandis que son frère Charles Dorotheé le rejoint et meurt en 1853 à l'île Sainte-Anne, où la famille, ayant très bien réussi, s'est fait bâtir un petit manoir aujourd'hui démolit²². Louis-Barthélémy Adam, de Saint-Paul, émigre aux Seychelles tout jeune alors que son oncle et sa tante Tirant y ont déjà emménagé. Il s'établit à Mahé après avoir vécu quelques temps à Agaléga et ses descendants se répandent dans tout l'archipel : Mahé, Mamelles, Praslin, La Digue, Coëtivy...²³ Les

¹⁵ DURUP, *Histoire de La Digue*, 2009, p. 18.

¹⁶ *id.*, pp. 21-22.

¹⁷ SCARR, *Seychelles since 1770*, 2000, p. 22.

¹⁸ ANS A/26.15, voir en annexe.

¹⁹ JOHNSTONE, *Esquisses généalogiques des familles seychelloises*, inédit 2010, volume V.

²⁰ POOL et HAREL, *Familles des Seychelles et des Mascareignes*, 2007.

²¹ *id.*

²² SCARR, *Seychelles since 1770*, *op. cit.*, pp. 10, 13.

²³ JOHNSTONE, *op. cit.*

trois frères George (François-Alfred, Ferdinand et Albert) s'établissent aussi très jeunes aux Seychelles. Le cas le plus emblématique reste celui de Jacques Ramalinga, mort aux Seychelles en 1798 dont trois fils et les petits-enfants viennent le rejoindre durant la décennie 1790²⁴. Les quatre Réunionnais portant le patronyme Siméon ayant migré aux Seychelles dans la première moitié du XIX^{ème} siècle sont peut-être aussi parents entre eux²⁵. Joseph Saint-Ange Fauchez, né à Saint-Benoit et installé à Praslin en 1818, est rejoint par son cousin de Sainte-Marie, Louis Bachelier²⁶. Marie-France et André Balan sont quant à eux des frère et sœur dionysiens s'étant établis séparément aux Seychelles. Hippolyte et Leu-Joseph Caltaux, de Saint-Joseph, sont tous deux établis avec leur épouse réunionnaise à Mahé vers 1850²⁷. François-Désiré et Joseph-Marie Cauvin, établis l'un à Mahé, l'autre à Praslin au début du XIX^{ème}, sont aussi deux frères réunionnais. Encore en 1876, Louis Selhau Payet, jeune chômeur dionysiens de 25 ans décide d'aller retrouver son frère Camille installé aux Seychelles depuis plusieurs années²⁸. Nous pourrions multiplier encore les exemples assez longuement tant les installations « en famille » sont courantes.

Il est également frappant de constater à quel point les Réunionnais des deux sexes venus célibataires aux Seychelles, y épousent de préférence d'autres Réunionnais ou, à défaut, des descendants de Réunionnais, et ce parfois sur plusieurs générations. Une variante consiste à épouser un conjoint originaire de l'île de France, mais la différence n'est pas bien grande avant 1810. Les exemples de ces mariages aux Seychelles entre Réunionnais sont très nombreux, nous ne les détaillerons donc pas ici. Nous nous contenterons d'en signaler quelques exemples : Bruno Vidot, de Saint-André, qui épouse le 24 novembre 1814 Judith Kerbidy, de Saint-Joseph, Florent Payet, né à Saint-Pierre, déporté, qui épouse le 26 mars 1807 Sidonie Houareau, de Saint-Pierre également, ou encore Louis Victorin Morel, de Saint-Louis, qui s'unit le 24 mars 1825 à Thérèse Gontier, née à Saint-Pierre, tandis que son frère Auguste François Morel se marie le 10 mars 1814 avec Marianne Panon de Saint-Paul²⁹. Il ne fait aucun doute que le nombre de couples réunionnais formés aux Seychelles est bien plus considérable mais, en raison à la fois du manque d'indication sur le lieu de naissance des époux et du nombre élevé de couples illégitimes dont les enfants sont déclarés de père inconnu, ces couples nous demeurent insaisissables. A partir du milieu du XIX^{ème} siècle cependant, l'on note un changement du mode d'installation aux Seychelles. Les Réunionnais, essentiellement des hommes, émigrent plus souvent seuls et épousent presque systématiquement des Seychelloises.

Nous avons évoqué jusqu'à présent les Créoles de Bourbon établis définitivement aux Seychelles, mais nombreux sont ceux qui effectuent des allers-retours, ce qui peut provoquer des difficultés conjugales et faciliter une double vie. Les capitaines de marine marchande et les négociants sont, sans surprise, les plus mobiles³⁰. Or de nombreux Réunionnais établis plus ou moins durablement aux Seychelles exercent ces professions, comme Charles et Jules Gendron, de Saint-Paul, jeunes

²⁴ POOL et HAREL, *op. cit.* Il faut y ajouter Marie-Louise Fanny Ramalinga, sans doute une cousine ou une nièce, arrivée peu après.

²⁵ *id.*

²⁶ *id.*

²⁷ *id.*

²⁸ ADR 4M129, lettre de Louis Selhau Payet au Gouverneur, le 26 octobre 1876.

²⁹ ANS registre des mariages.

³⁰ Il existe aussi des cas de Réunionnais installés temporairement aux Seychelles pour raisons médicales, comme M. Clain qui va y soigner une fluxion de poitrine en 1866 avec sa sœur. ADR 4M129, lettre de E. Clain au Gouverneur, le 8 mars 1866.

commis négociants partis pour les Seychelles en décembre 1848³¹. François-Désiré Cauvin, capitaine à Saint-Paul, fonde une première famille en 1824 à Mahé puis, veuf, en fonde une autre à Saint-Denis en 1843. Marie-Louise Fanny Ramalinga, de Saint-Benoit, épouse un capitaine havrais en 1797 à Mahé mais divorce en 1803 car son mari est absent³². Certains mènent tout simplement deux vies parallèles, comme Guillaume Benoiton, de Saint-Pierre, qui laisse son épouse et ses quatre enfants à La Réunion quand il voyage aux Seychelles. Là-bas, il crée une seconde famille de six enfants avec une concubine qu'il épouse finalement en 1885, quarante ans après le début de leur liaison, alors qu'il est maintenant établi planteur à Mahé³³.

II) ACTIVITÉS ET CONTRIBUTIONS DES RÉUNIONNAIS AUX SEYCHELLES

Quel que soit leur métier, les Réunionnais contribuent largement au développement des Seychelles et plusieurs d'entre eux réalisent là leur fortune, ou du moins s'élèvent dans la société. L'on pense bien sûr aux planteurs. Dès le début de l'histoire des Seychelles, certains des plus gros propriétaires terriens sont réunionnais. Ils prospèrent particulièrement dans le coton, une culture qui se développe au XIX^{ème} siècle aux Seychelles alors qu'à La Réunion elle est abandonnée au même moment au profit de la canne à sucre. En 1807, Lablâche est propriétaire de 100 arpents de coton pour 61 esclaves tandis que Sausse et Guillaume Crosnier possèdent chacun 108 arpents de coton avec 53 esclaves³⁴. Il est probable que les Réunionnais soient à l'origine de l'introduction, aux Seychelles, du coton qui devient, dès 1802, la principale exportation de l'archipel, supplantant les tortues alors quasiment disparues. Le coton seychellois remplace définitivement celui de Bourbon dans les années 1820-1830³⁵. En 1860, c'est également un planteur venu de La Réunion, Le Marchand, qui apporte la vanille aux Seychelles³⁶, où l'orchidée connaît un certain succès.

Nous savons que M^{me} Melon, arrivée en 1807 avec ses enfants, possède le Domaine de l'Union à La Digue, l'une des principales propriétés de cette île³⁷. Edouard Sauzier, réputé être réunionnais bien que nous n'ayons pas réussi à le vérifier³⁸, se hisse, dans les années 1870, au niveau des plus grands propriétaires de Mahé avec ses 657 arpents à Forêt Noire plantés en coco et en café³⁹, auxquels il ajoute encore dans les années suivantes des terrains à Morne Blanc⁴⁰ et à Port-Glaud⁴¹. Louis-Jérôme Dumont, de Bourbon, mort en 1823, appartient au même cercle d'importants propriétaires terriens de Mahé grâce à son domaine de Cascade⁴². En 1817, M^{me} Berrand, de La Réunion, acquiert une belle propriété à Praslin⁴³.

³¹ ADR 4M120, passeports de Charles et Jules Gendron, le 11 décembre 1848.

³² POOL et HAREL, *op. cit.*

³³ *id.*

³⁴ ANS A/4, recensement du 20 janvier 1807.

³⁵ TOUSSAINT, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, p. 464.

³⁶ GUENARD, *Sept années aux Seychelles*, 1891, p. 32-33.

³⁷ DURUP, *op. cit.*, p. 71.

³⁸ SCARR, *op. cit.*, p. 71. GUEBOURG, *Les Seychelles*, 2004, p. 51. Edouard Sauzier ne s'est pas marié aux Seychelles, on ne le retrouve pas dans les registres de décès et son seul fils connu, Gabriel, est né à Maurice juste avant le déménagement de la famille à Mahé, ce qui explique qu'il soit très difficile de retrouver le lieu de naissance d'Edouard Sauzier. Même s'il est peut-être français, voire réunionnais, Sauzier est très lié à l'île Maurice où sont installés ses deux frères.

³⁹ ANS 3AA2778, notaire Duchesne, le 23 novembre 1871.

⁴⁰ ANS 3AA3057, notaire Duchesne, le 25 avril 1873.

⁴¹ ANS 3AA2878, notaire Duchesne, le 25 septembre 1875.

⁴² SCARR, *op. cit.*, p. 30.

⁴³ ANS A/26.16, lettre de Leroy à Léger, le 15 octobre 1807.

Bien que les planteurs et propriétaires terriens représentent de loin le contingent le plus nombreux des Réunionnais installés aux Seychelles, ils n'ont pas l'exclusivité et l'on trouve toutes les catégories sociales. Beaucoup de Réunionnais travaillent la terre aux Seychelles sans la posséder. Nous avons également mentionné tous les marins, qu'ils servent sur des bâtiments de l'Etat ou, surtout, dans la marine marchande, qui s'implantent dans l'archipel. L'un des premiers arpenteurs, Louis Mondon, vient de La Réunion. Il joue un rôle primordial dans la colonie naissante pour l'établissement du cadastre. Des militaires ou anciens militaires occupant quelque responsabilité administrative ou civile s'établissent surtout pendant la période française. Très tôt, des esclaves et des domestiques suivent leurs maîtres aux Seychelles. Plus tard, des Réunionnais se font engager dans la domesticité des grandes familles seychelloises, comme Berthe Descobard Deshommy, une orpheline originaire de la rue du Barachois à Saint-Denis⁴⁴.

Sans que les Seychelles ne représentent un véritable eldorado, quelques Réunionnais au chômage décident d'y tenter leur chance à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est le cas de Paul Debanis, qui demande un passage gratuit vers Mahé financé sur le fonds pour l'émigration créole⁴⁵. Bien que ne faisant plus fonction de lieu de bannissement pour les Réunionnais, les Seychelles peuvent toujours servir de refuge pour ceux qui souhaitent s'amender ou changer de conduite. C'est pourquoi André Joussin, chômeur, indigent et condamné pour faux en écriture, demande à émigrer aux Seychelles avec son épouse en 1873⁴⁶. Plusieurs sortes d'artisans réunionnais immigrent aux Seychelles où leurs talents paraissent appréciés. Au fil du XIX^{ème} siècle, ce sont d'ailleurs eux qui semblent constituer l'essentiel des nouveaux arrivants en provenance de La Réunion, à côté des planteurs. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, nous pouvons citer les exemples d'Albert George qui est maçon à Mahé⁴⁷, Ernest Siméon, cordonnier⁴⁸, ou encore Alcide Espasie, cuisinier à Mont-Fleuri, Ferdinand Louis, charpentier, et Benedict Maillot, boulanger à Victoria où se trouvent ses deux frères⁴⁹. Entre les deux principales vagues d'immigration, la première sous administration française avant 1815, et la seconde à l'époque britannique, nous pouvons constater une double évolution. Celle-ci se manifeste à la fois dans la composition sociale, à travers la modification des corps de métier, mais également dans la répartition géographique de la population migrante. Alors que les premiers arrivants se disséminent dans les îles Intérieures (Mahé, Praslin, La Digue, Silhouette, Sainte-Anne, Curieuse), les immigrants réunionnais du milieu du XIX^{ème} siècle s'établissent presque exclusivement à Mahé et principalement à Victoria. En effet les artisans sont majoritairement citadins.

La Réunion peut également se flatter d'avoir donné naissance à la famille du premier poète seychellois, Daniel Varigault (1886-1955)⁵⁰, ainsi que d'avoir fourni plusieurs instituteurs, tant civils que religieux. En effet, les premiers missionnaires catholiques venus en grand nombre appartiennent à la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont la vocation est notamment l'éducation des filles. Une branche de l'ordre qui a fait souche à La Réunion, s'établit aux Seychelles à partir de janvier 1861⁵¹. De nombreuses religieuses participant au développement de la mission

⁴⁴ ADR 4M129, lettre de Berthe Decobard Deshommy au Gouverneur, mars 1892.

⁴⁵ ADR 4M129, lettre de Paul Desbanis au Gouverneur, le 9 mai 1877.

⁴⁶ ADR 4M129, lettre d'André Joussin au Gouverneur, le 3 avril 1873.

⁴⁷ JOHNSTONE, *op. cit.*, volume III.

⁴⁸ *id.*, volume V.

⁴⁹ ANS registre des mariages.

⁵⁰ Son père, Louis-Napoléon, était réunionnais. *Hommes et destins*, 1975, tome I, p. 606.

⁵¹ LIONNET, *Par les chemins de la mer*, 2001, p. 89.

dans l'archipel sont des Créoles de La Réunion, les autres ayant souvent séjourné à La Réunion avant d'être envoyées aux Seychelles. C'est le cas par exemple de Sœur Antonin Benoît, la première à avoir séjourné à La Digue en 1863 : elle venait de La Réunion, sans être Créole, et y est même retournée pour mourir⁵². Quelques années plus tard, les religieuses sont suivies par les Frères des Ecoles Chrétiennes. En 1873, la visite d'inspection du frère Hermélien, de Saint-Denis, auprès des écoles de sa congrégation dans les Seychelles, atteste de l'étroitesse de liens tissés entre missions réunionnaise et seychelloise⁵³.

III) VOYAGES, ÉCHANGES, TRAFICS : LES SEYCHELLOIS À LA RÉUNION

Ces migrations entre La Réunion et les Seychelles fournissent souvent le prétexte aussi bien qu'elles nécessitent des échanges commerciaux. Dès le début de la colonisation des Seychelles, un trafic marchand s'est organisé avec La Réunion, plus ou moins intense selon les périodes. Entre 1773 et 1810, les Seychelles occupent la seconde place derrière Madagascar dans le trafic portuaire de Bourbon⁵⁴. L'administrateur Gillot, écrit par exemple dès 1785 que des capitaines pillent les tortues de l'archipel pour les échanger contre du café de Bourbon⁵⁵. A l'époque de la guerre avec l'Angleterre et des maraudes de corsaires, les Seychellois vivent en autarcie mais sont capables de ravitailler les Mascareignes qui souffrent beaucoup du blocus anglais⁵⁶. Les corsaires assument en partie ces allers-retours. C'est l'occasion pour certains Seychellois de voyager souvent vers La Réunion et d'y entretenir d'étroites relations commerciales, voire familiales. En 1801, Jacques Moreau, propriétaire aux Seychelles, est négociant à Bourbon⁵⁷. Les Digois exportent par exemple beaucoup d'huile de coco vers La Réunion⁵⁸. En 1864, avec l'ouverture de la ligne des Messageries Maritimes entre Marseille, La Réunion et l'île Maurice, via les Seychelles, le trafic commercial, postal et de voyageurs peut s'intensifier. C'est sans doute l'une des raisons du regain d'intérêt des Réunionnais pour les Seychelles et de l'installation d'un certain nombre d'entre eux, artisans ou commerçants.

Cependant, le lien commercial et humain le plus intense entre La Réunion et les Seychelles durant le premier demi-siècle de colonisation de l'archipel, s'articule autour de la traite négrière. A l'inverse des autres, ce flux de population s'est essentiellement effectué des Seychelles vers La Réunion, même s'il ne concernait quasiment pas les Seychellois. En effet, dès leur prise de possession, les Seychelles se révèlent une excellente base pour la traite négrière⁵⁹. De nombreux navires y sont armés pour la traite sur les côtes orientales d'Afrique, voire à Madagascar. Les esclaves sont ensuite directement transportés aux Mascareignes ou bien sont « rafraîchis » quelques temps aux Seychelles avant d'être envoyés dans les plantations de Bourbon et de l'île de France. Des Réunionnais devenus Seychellois, comme Jean-Nicolas Leboucq, ancien avocat de La Réunion déporté aux Seychelles en 1798, pratique régulièrement la traite avec le Mozambique mais chasse aussi les tortues d'Aldabra, deux « marchandises » qui se retrouvent ensuite à La Réunion⁶⁰.

⁵² DURUP, *op. cit.*, p. 47.

⁵³ ADR 4 M129.

⁵⁴ TOUSSAINT, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, p. 458.

⁵⁵ SCARR, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁶ FILIOT, *Histoire des Seychelles*, 1982, p. 85.

⁵⁷ ANS A/3118, échange de terrains, le 24 juillet 1801.

⁵⁸ DURUP, *op. cit.*, p. 91.

⁵⁹ FILIOT, *op. cit.*, p. 70.

⁶⁰ SCARR, *op. cit.*, p. 22.

Le trafic d'esclaves est particulièrement intense vers La Réunion dans les années 1810. L'on sait que le négrier *Le Succès* approvisionne La Réunion à cette époque en faisant escale aux îles Amirantes pour « rafraîchir » sa cargaison, le *Revenant* est coulé à La Réunion en 1814, le *Diligent* est capturé la même année par les Anglais aux Seychelles sans avoir eu le temps de convoyer sa cargaison servile à La Réunion⁶¹. Jean Sausse, de Praslin, transporte aussi bien des Réunionnais aux Seychelles comme nous l'avons vu plus haut, que des esclaves vers Bourbon, sur son *Amazonne*. Il est par exemple attesté qu'il débarque 40 Noirs le 28 octobre 1807 puis de nouveau 30 Noirs le 26 février 1810⁶². En janvier 1807, l'administrateur Leroy raconte que Sausse s'est arrêté à Praslin avec ses esclaves achetés au Mozambique, sur la route de Bourbon⁶³.

L'interdiction de la traite négrière en 1817 ne met pas fin à ces déplacements forcés de population entre l'Afrique et La Réunion *via* les Seychelles car le trafic clandestin se poursuit. Même alors que l'esclavage est aboli à La Réunion et que l'on met en place l'engagisme, dans les années 1850, les Seychelles se trouvent toujours sur la route entre l'Afrique orientale et La Réunion. Il arrive à des navires d'engagés de faire escale aux Seychelles. Le *Mascareignes*, par exemple, chargé de 300 à 400 engagés africains atteints du choléra, débarque des malades à l'île Providence en 1859 pour tenter de limiter les pertes à bord⁶⁴. Cela ne l'empêchera pas de déclencher malgré tout la plus grande épidémie du XIX^{ème} siècle à La Réunion, à son arrivée à Saint-Denis. Pendant ce temps, les pêcheurs seychellois de Providence sont eux-mêmes contaminés par les malades débarqués et succombent au choléra. Déjà en 1814, le négrier *Passe-Partout* perd la moitié des 69 enfants esclaves du Mozambique destinés à être vendus à La Réunion malgré un arrêt « sanitaire » aux Seychelles⁶⁵. Les flux de population, notamment d'esclaves et d'engagés dans de mauvaises conditions sanitaires, favorisent beaucoup la propagation des épidémies.

Dans les années 1860-1870, c'est la grande époque de la répression de la traite négrière arabe dans l'océan Indien par les Britanniques. Or une partie des boutres battent pavillon français et transportent des engagés ou des esclaves que l'on destine illégalement à l'engagisme à La Réunion. Ces embarcations sont arraisonnées au même titre que les boutres portant pavillon de Zanzibar. Les Africains trouvés à bord sont conduits aux Seychelles puis placés en « apprentissage » pour cinq ans chez un planteur, et installés définitivement dans l'archipel. Plus de deux mille Africains débarquent ainsi en une douzaine d'années à Mahé. Parmi eux, quelques-uns étaient destinés à venir travailler à La Réunion et nul doute qu'ils y seraient restés car les engagés africains, à la différence des autres, n'étaient jamais renvoyés chez eux à cette époque⁶⁶.

Mis à part ces Africains devenus fortuitement seychellois et dont certains auraient pu devenir réunionnais, l'installation de Seychellois à La Réunion reste très marginale. Nous avons surtout trouvé trace de Seychellois temporairement établis à La Réunion mais les archives restent peu bavardes sur ce sujet. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny peuvent être amenées à revenir à La Réunion au sein de leur maison mère,

⁶¹ *id.*, p. 41-42.

⁶² TOUSSAINT, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, p. 485.

⁶³ ANS A/26. 1, lettre de Leroy à Léger, le 27 janvier 1807.

⁶⁴ MONNIER, *Engagés africains et planteurs sucriers à Nossi-Bé : la tragédie d'un nouvel esclavage 1850-1880*, inédit 2005.

⁶⁵ SCARR, *op. cit.*, p. 42.

⁶⁶ MONNIER, *Le recrutement de travailleurs africains libres, un défi pour la France dans l'océan Indien 1858-1883*, inédit 2004.

telles que la supérieure de la mission seychelloise en 1862, Mère de Poulpiquet⁶⁷, ou Sœur Rosina Francès en 1878⁶⁸.

Madame Charles Furteau, Seychelloise de 25 ans, qui déclare être venue à La Réunion pour raison de santé mais que les autorités suspectent d'avoir voulu émigrer à La Réunion, souhaite retourner gratuitement chez elle en 1873⁶⁹. Il semble que les Seychellois de passage à La Réunion aient souvent des liens de famille avec notre île. Citons par exemple Henriette Calteau, 40 ans, qui écrit au Gouverneur de La Réunion en 1877 pour obtenir le passage gratuit vers les Seychelles où elle veut retrouver son père. Cette femme affirme être venue à La Réunion pour régler des affaires de famille et porte en effet un nom d'origine réunionnaise⁷⁰. Jules Domenjod, jeune seychellois d'adoption mais dionysien d'origine, est revenu à La Réunion pour une succession et souhaite retourner aux Seychelles mais il n'a pas l'argent pour le billet⁷¹.

Le cas de figure le plus courant reste la fréquentation régulière des côtes réunionnaises par des Seychellois, parfois d'origine réunionnaise, sans que ceux-ci ne résident à La Réunion. Nous avons cependant trouvé quelques exceptions. Raymond Hodoul, membre d'une des plus anciennes et des plus illustres familles seychelloises bien qu'il soit lui-même né à La Ciotat, qui déménage à La Réunion en 1848 et y construit avec Crémazy, compatriote de La Ciotat bien ancré à La Réunion, la cale de halage du Cap Lahoussaye, connue sous le nom de « ravine patent ship »⁷². Hodoul, du temps où il vivait à Mahé, était capitaine du *Six-sœurs*, dont le second, Jacques Moreau, vient lui aussi à La Réunion avec son frère⁷³. Jean Sausse, capitaine marchand qui fréquente très régulièrement Bourbon à bord de plusieurs navires, s'y enfuit pour quelques temps à partir de la capture de son négrier à Praslin en 1816, avant de se réinstaller finalement aux Seychelles⁷⁴. Pourtant, dès 1807, l'administrateur Leroy remarquait que Sausse avait vendu sa belle propriété de Praslin à Mme Berrand, Réunionnaise arrivée peu avant sur le navire de ce même capitaine, afin de s'installer lui-même pour de bon à l'île Bonaparte⁷⁵.

L'histoire des migrations et des voyages entre La Réunion et les Seychelles, même si elle se révèle délicate à retracer compte tenu de la rareté des archives et de leur grande dispersion, nous révèle cependant des liens forts entre ces îles depuis toujours, avec la mer pour trait d'union.

Cette histoire commune semble particulièrement digne d'intérêt si l'on considère qu'elle survit aux changements d'administration côté seychellois et s'inscrit donc dans la longue durée. Elle a tissé des liens intimes entre les îles car ils sont familiaux, culturels et même linguistiques si l'on en croit certains auteurs.

Aujourd'hui l'histoire des relations étroites entre La Réunion et les Seychelles se poursuit avec la mer pour objet et vecteur. Des enjeux stratégiques et humains rassemblent nos îles dans la lutte contre la piraterie notamment, suscitent des échanges de population, de compétences et, de plus en plus, de cultures.

⁶⁷ DURUP, *op. cit.*, p. 47.

⁶⁸ ADR 4M129.

⁶⁹ ADR 4M129, lettre de Mme Charles Furteau au Gouverneur, mai 1873.

⁷⁰ ADR 4M129, lettre d'Henriette Calteau au Gouverneur, le 17 août 1877.

⁷¹ ADR 4M129, lettre de Jules Domenjod au gouverneur, le 26 mai 1873.

⁷² DURUP, *op. cit.*, p. 76.

⁷³ *id.*, p. 77.

⁷⁴ SCARR, *op. cit.*, p. 48.

⁷⁵ ANS A/26.16, lettre de Leroy à Léger, le 15 octobre 1807.